

LISTE ROUGE

Liste rouge des Papillons de jour et Zygènes du Centre-Val de Loire

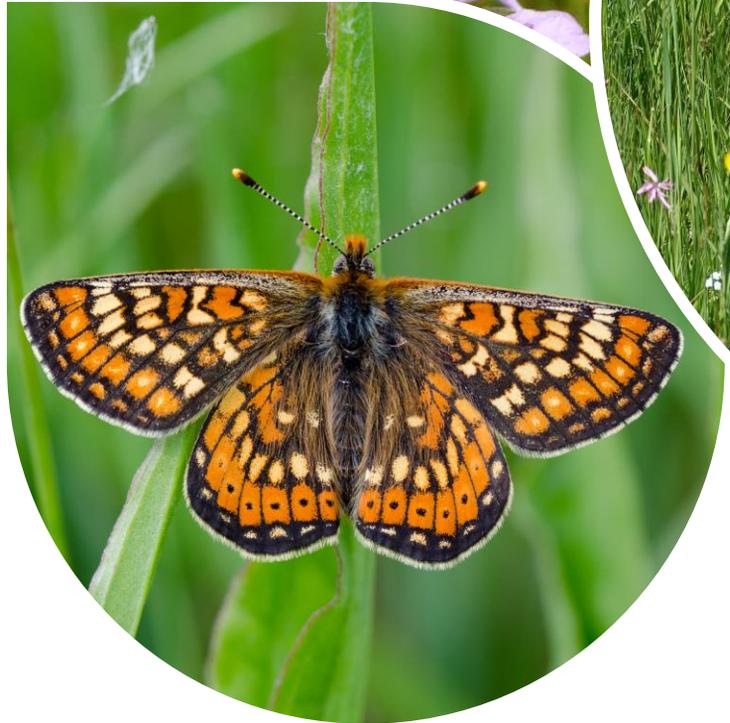


**Plan national d'actions
2018-2028**

En faveur des papillons de jour

Hespérie du Dactyle
Thymelicus lineola

LC



Damier de la Succise
Euphydryas aurinia

VU

Sommaire

- p.3 / Pourquoi une liste rouge ?
- p.4 / Les principes de la méthodologie UICN
- p.7 / Les structures productrices de données
- p.9 / Les résultats
- p.11 / Quelques exemples
- p.20 / Liste des espèces par catégories de menace



Liste rouge des Papillons de jour et Zygènes du Centre-Val de Loire

Pourquoi une liste rouge ?

1. UICN France, MNHN, OPIE & Société entomologique de France, 2012. – *La Liste rouge des espèces menacées en France : Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine*. – Communiqué de presse du 15 mars 2012, Paris, France, 18p

2. Gressette S., Willmes M. & Mokuenko N., 2019. – *Plan Régional d'Actions 2020-2029 en faveur des Papillons de jour*. - Conservatoire d'espaces naturels Centre – Val de Loire, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Centre – Val de Loire, décembre 2019, 121p+ annexes

3. UICN, 2012. *Lignes directrices pour l'application des critères de la Liste rouge de l'UICN aux niveaux régional et national : Version*

4.0. Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni : UICN. iv + 44p.

4. UICN France, 2018. *Guide pratique pour la réalisation de listes rouges régionales des espèces menacées – Méthodologie UICN & démarche d'élaboration*. Paris, France, 60 p.

5. Nature Centre, CBNBP, 2014. *Livre rouge des habitats naturels et des espèces menacés de la région Centre*. Nature Centre éd., Orléans, France, 504 p.

6. Lévêque A, Fauchaux F. (coord), 2007. Liste des papillons disparus de la région Centre : 328-357, in Nature Centre, CBNBP, 2014. *Livre rouge des habitats naturels et des espèces menacés de la région Centre*. Nature Centre éd., Orléans, France, 504 p.

Au même titre que de nombreux groupes d'espèces, la raréfaction des papillons constitue un sujet de préoccupation grandissant : depuis les années 1990, les Lépidoptères Rhopalocères ont fortement régressé. Au niveau national, 14 % des espèces de France métropolitaine sont ainsi menacées ou quasi menacées¹.

La région Centre-Val de Loire, dont la diversité des milieux et des influences climatiques permet encore le maintien d'une entomofaune diversifiée, ne fait pas exception. Les causes du déclin de ces espèces sont communes à celles de l'érosion de la biodiversité en général : artificialisation des sols, déprise agricole, usage de pesticides, destruction ou altération de zones humides, fragmentation... sans compter les conséquences encore difficiles à mesurer des changements climatiques globaux².

Les listes rouges de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) permettent d'évaluer le risque de disparition d'une espèce sur un territoire donné. Leurs réalisations constituent un préalable indispensable pour identifier les enjeux à une échelle géographique donnée et contribuer à orienter ainsi les politiques de préservation de la biodiversité et d'aménagement du territoire.

Depuis plusieurs années, l'établissement de listes rouges selon la méthodologie UICN s'est imposé à des échelles géographiques infra-mondiales³ et notamment à l'échelle des régions administratives françaises depuis la publication d'un guide méthodologique dédié⁴. Cette méthodologie permet de mener une évaluation standardisée entre les différentes listes rouges.

En Centre-Val de Loire, plusieurs groupes taxonomiques ont déjà fait l'objet d'une évaluation en suivant cette méthodologie⁵. En 2007, la première liste rouge des papillons de région Centre a ainsi été validée par le CSRPN⁶. Depuis, le Plan régional d'actions en faveur des Papillons de jour² prévoit l'actualisation de cette liste rouge régionale sur les groupes des lépidoptères rhopalocères et des Zygènes.

Principes de la méthodologie UICN

L'application de la méthodologie consiste à classer les espèces évaluées dans l'une des 11 catégories de l'UICN (Figure 1).

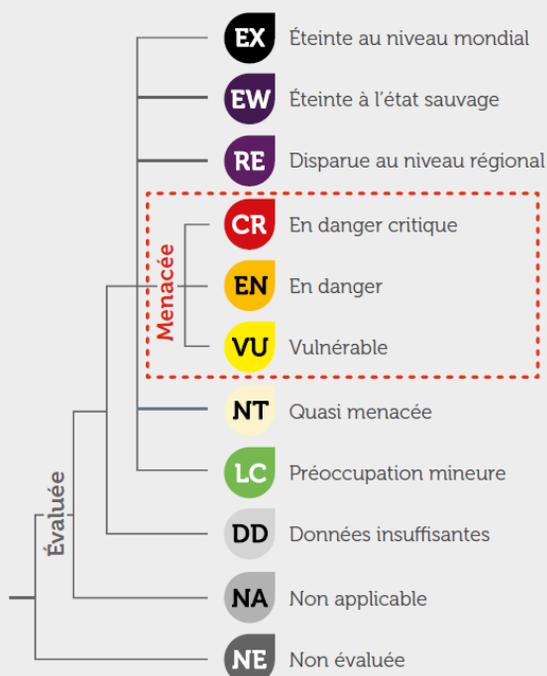


Figure 1
Les catégories de l'UICN utilisées à une échelle régionale
[d'après les guides UICN 2001 & 2003]

Les catégories **Éteinte (EX)** et **Éteinte à l'état sauvage (EW)** correspondent à des espèces éteintes à l'échelle mondiale. La catégorie **Disparue au niveau régional (RE)** s'applique en revanche à des espèces dont les populations ont disparu de la région d'étude mais subsistent ailleurs.

Les trois catégories **En danger critique (CR)**, **En danger (EN)** et **Vulnérable (VU)** rassemblent les espèces actuellement menacées de disparition en région. Ces espèces y sont ainsi confrontées soit à un risque relativement élevé (VU), élevé (EN) ou très élevé (CR) de disparition. **L'indication CR*** concerne les espèces potentiellement disparues, sans que l'on puisse en être certain au moment de l'élaboration de la liste.

La catégorie **Quasi menacée (NT)** regroupe les espèces proches de remplir les seuils quantitatifs propres aux espèces menacées, et qui pourraient devenir menacées si des mesures spécifiques de conservation ne sont pas prises.

La catégorie **Préoccupation mineure (LC)** rassemble les espèces qui présentent un faible risque de disparition de la région considérée.

La catégorie **Données insuffisantes (DD)** regroupe les espèces pour lesquelles les meilleures données disponibles sont insuffisantes pour déterminer directement ou indirectement leur risque de disparition.

La catégorie **Non applicable (NA)** correspond aux espèces pour lesquelles la méthodologie n'est pas applicable et qui ne sont donc pas soumises au processus d'évaluation. Il s'agit par exemple d'espèces introduites ou présentes de manière occasionnelle dans la région considérée.

La catégorie **Non évaluée (NE)** rassemble les espèces qui n'ont pas encore été confrontées aux critères de la Liste rouge.

Pour réaliser ce classement, chaque espèce est confrontée aux 5 critères définis par l'UICN (cf. Figure 2) faisant intervenir des facteurs quantitatifs tels que la taille de la population, le taux de déclin, la superficie de son aire de répartition, etc. Il suffit qu'un seul des critères soit rempli pour classer une espèce dans l'une des catégories de menace.

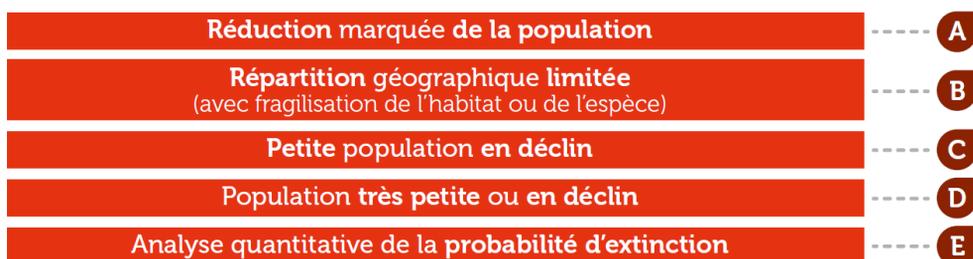


Figure 2
Les 5 critères d'évaluation de
la Liste rouge [d'après UICN
France 2011]

L'application de cette méthode à l'échelle régionale implique deux étapes dans l'évaluation. La première correspond à l'évaluation initiale et consiste à confronter chaque espèce aux critères précisés ci-dessus (voir détail en fin de document) pour aboutir à un classement préliminaire. La seconde consiste à revoir la catégorie préliminaire en prenant en compte les échanges possibles avec les populations présentes en dehors de la région. Selon des règles précises, la catégorie peut alors être ajustée (à la hausse ou à la baisse) pour aboutir à un classement final.



Plan national d'actions 2018-2028

En faveur des papillons de jour

Le Plan Régional d'Actions en faveur des Papillons de jour

Démarche générale – Espèces patrimoniales

Les papillons sont confrontés à de multiples menaces environnementales et leur préservation contribue de façon importante au maintien de la biodiversité et au bon état de conservation des écosystèmes. En 2018, un Plan National d'Actions (PNA) en faveur des Papillons de jour a été lancé en France¹. Ce plan vise à restaurer un bon état de conservation pour 38 espèces de papillons jugées menacées sur le territoire métropolitain. Ce PNA est décliné en Centre Val-de-Loire depuis 2020 et cible prioritairement 42 espèces à l'échelle régionale à travers des actions d'approfondissement des connaissances, de gestion conservatoire et de sensibilisation². L'action 4 de ce plan prévoit la révision de la Liste rouge régionale des Papillons de jour en utilisant la méthodologie de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Le présent document est donc le fruit d'un travail engagé collectivement dans le cadre de cette action. Cette opération, initiée fin 2019, a été réalisée au cours des années 2020 à 2024 avec le soutien financier de la DREAL Centre-Val de Loire et du Conseil régional Centre-Val de Loire.

1. HOUARD, X., & JAULIN, S. (coord.), 2018. *Plan national d'actions en faveur des « Papillons de jour » 2018-2027*. Office pour les insectes et leur environnement-Ministère de la transition écologique et solidaire, 50 p.

2. Gressette S., Willmes M. & Mokuenko N., 2019. – *Plan Régional d'Actions 2020-2029 en faveur des Papillons de jour*. - Conservatoire d'espaces naturels Centre – Val de Loire, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Centre – Val de Loire, décembre 2019, 121p+ annexes

3. Nature Centre, CBNBP, 2014. *Livre rouge des habitats naturels et des espèces menacés de la région Centre*. Nature Centre éd., Orléans, France, 504 p.



L'Observatoire Régional de la Biodiversité

Appui à la réalisation de la liste rouge régionale

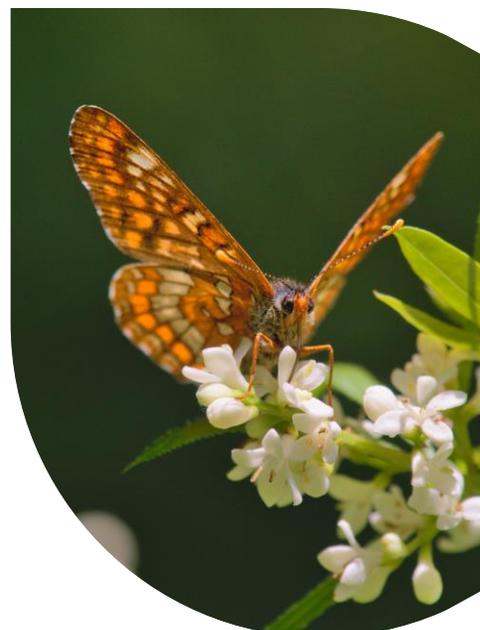
Créé en 2013, l'Observatoire régional de la biodiversité (ORB) est copiloté par l'Etat, la Région et l'Office français de la biodiversité (OFB). Il est animé par l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) et est structuré en 3 pôles thématiques.

En tant qu'animatrice du pôle Faune de l'ORB, FNE Centre-Val de Loire avait, en 2014, publié avec le Conservatoire botanique national du Bassin parisien le *Livre rouge régional des habitats naturels et des espèces menacés de la région Centre*⁴. Dans cet ouvrage, les experts régionaux avaient alors établi une première liste des espèces de papillons menacés de la région.

Fin 2019, la fédération des associations de protection de la nature et de l'environnement a souhaité s'investir aux côtés du Conservatoire d'espaces naturels du Centre-Val de Loire et de la DREAL Centre-Val de Loire afin de co-animer le travail de réalisation de la liste rouge régionale des Papillons de jour et Zygènes du Centre-Val de Loire, avec la volonté cette fois-ci d'obtenir la labellisation du comité français de l'UICN.

Damier du frêne
Euphydryas maturna

EN



Mise en œuvre régionale de la méthodologie

Démarche générale

La réalisation d'une liste rouge exige plusieurs éléments fondamentaux : des données fiables, des experts et une évaluation collégiale. Cette liste rouge a été co-pilotée et animée par le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire, en tant que structure animatrice de la déclinaison régionale du Plan National d'Actions en faveur des Papillons de jour, FNE Centre-Val de Loire, animatrice du pôle Faune de l'Observatoire régional pour la biodiversité (ORB) ainsi que par la DREAL Centre-Val de Loire. Les animateurs ont constitué un comité d'évaluation composé de 17 membres représentatifs de l'ensemble des départements de la région. Ce comité d'évaluation a principalement été chargé d'évaluer le statut des espèces à partir des informations et données fournies et selon les critères de l'UICN. Le comité a également consulté d'autres spécialistes extrarégionaux dans certains cas précis. Cette démarche collégiale a généré de nombreux et riches échanges au cours des années 2019 à 2024 et a permis d'aboutir à un classement partagé et argumenté de l'état de conservation des espèces de Papillons de jour et Zygènes en Centre-Val de Loire. Cette liste rouge a été labellisée par le Comité français de l'UICN en octobre 2022 puis validée en Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) le 5 avril 2024.



1. Gressette S., Marques D. (coord), 2022. Note de présentation pour la labellisation UICN de la liste rouge des Papillons de jour et Zygènes de la région Centre-Val de Loire. Cen Centre-Val de Loire, FNE Centre-Val de Loire. 11 p.

Taxons évalués

Le niveau taxonomique considéré pour cette liste rouge est l'espèce et aucune sous-espèce n'a donc fait l'objet d'une évaluation particulière. Au total, 147 espèces de Papillons de jour et Zygènes sont connues en Centre-Val de Loire depuis 150 ans. Parmi celles-ci, 3 n'ont pas été évaluées car les observations ont été qualifiées de « douteuses » (catégorie NE) et 6 sont d'apparition occasionnelle (catégorie NA), nous permettant d'obtenir une liste de 138 espèces évaluées. Il s'agit de la première liste régionale des Papillons de jour et Zygènes, dressée à partir de la méthodologie de l'UICN.

Données utilisées

Pour mener à bien l'évaluation du statut de conservation des espèces étudiées, l'ensemble des données remontées dans la plate-forme régionale du Système d'Information de l'Inventaire du Patrimoine naturel (SINP) ont été mobilisées. Cette base regroupe aujourd'hui un maximum de données de Papillons de jour et Zygènes produites par le réseau d'acteurs travaillant sur ces taxons en région (associations naturalistes, bureaux d'études, établissements publics, collectivités...).

Plus de 310 700 observations réalisées sur la période 1832-2019 ont ainsi pu être analysées à la maille 2x2 km.

Les cartographies produites ont permis d'évaluer les espèces en fonction de leurs zones d'occupation actuelles (somme des mailles 2x2 km dans lesquelles les espèces sont présentes). De plus, parmi ces données, 57 704 ont été considérées comme se rapportant à une période dite « historique » (1832 à 2009) et 242 276 à une période dite « actuelle » (2010-2019). La comparaison des données réalisées entre ces deux périodes et leurs confrontations avec les avis d'experts sur la période 2010-2023 a permis d'obtenir des tendances d'évolution des populations à l'échelle de la région. Des coefficients de variation ont été calculés pour chaque espèce afin d'aider le comité d'experts à statuer sur l'évolution des espèces.

Pour quelques espèces disposant d'un faible jeu de données sur la période d'évaluation (Zygènes et turquoises), le modèle mathématique utilisé initialement a été affiné pour éviter les biais de pression d'observation supplémentaires pour ces espèces.

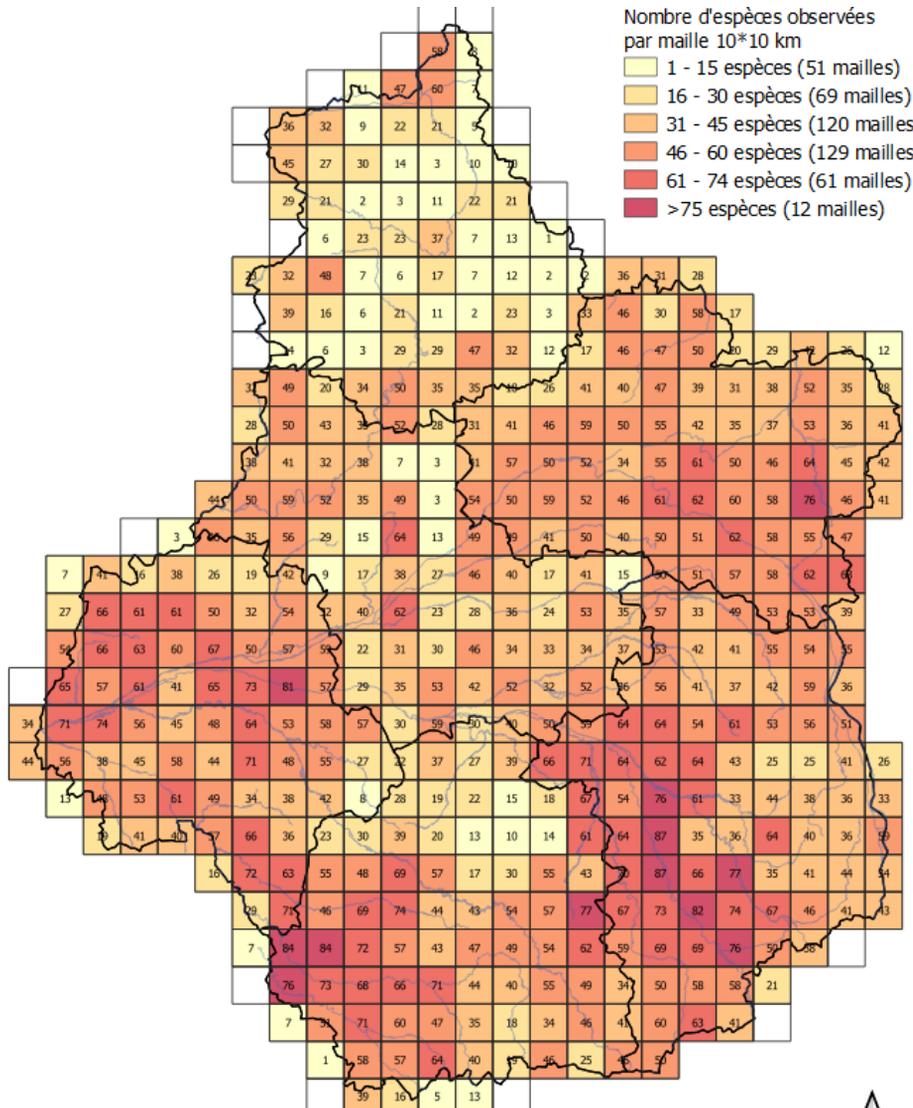
Petit Collier argenté
Boloria selene

NT



DONNEES

Les principales structures à l'origine des données



Carte
Nombre d'espèces observées par maille (période 2010-2019)

0 40 80 120 km

Les grandes écorégions du Centre-Val de Loire



Résultats

Près d'un tiers des espèces menacées

Sur les 138 espèces évaluées, 32 % sont **actuellement menacées de disparition** en région : 15 espèces sont classées dans la catégorie « **en danger critique** » (CR), 18 dans la catégorie « **en danger** » (EN) et 11 dans la catégorie « **vulnérable** » (VU) (Figure 3).

16 espèces sont classées dans la catégorie « **quasi-menacée** » (NT), c'est-à-dire qu'elles sont proches de remplir les critères de classement dans une des catégories de menace et qu'il est fort probable qu'elles intègrent une catégorie supérieure lors d'une prochaine mise à jour si les tendances se maintiennent (ou s'aggravent).

De par leurs exigences biologiques et écologiques, les Papillons de jour et Zygènes représentent de véritables sentinelles écologiques, c'est-à-dire des espèces dont la sensibilité sert d'indicateur précoce des changements de l'environnement d'un écosystème donné. En effet, les papillons sont intimement liés à la flore et à la structure de la végétation. Les plantes jouent un rôle clé à la fois comme support de ponte des papillons et comme zone d'alimentation pour les adultes et les chenilles.

60 % des papillons menacés sont liés aux pelouses calcicoles, milieux thermophiles menacés dans notre région. Ces habitats, de par leur diversité florale en fabacées (trèfles, lotiers, coronilles ...) ou en astéracées (centaurées, Marguerite, cirses, Serratule, Scabieuse ...), sont le refuge de nombreuses espèces menacées de Zygènes (Zygène de la Faucille...), d'hespéridés (Hespérie des sanguisorbes...), de lycènes (Argus frêle...) et de nymphalidés (Hermite...).

Les zones humides, au sens large, hébergent 20 % des papillons menacés, tels que l'Azuré de la sanguisorbe ou la Mélitée noirâtre. Tourbières, marais, prairies humides et mégaphorbiaies ont fortement régressé depuis un siècle et subissent aujourd'hui les conséquences du réchauffement climatique.

Enfin, les forêts, qu'elles soient humides ou thermophiles, accueillent dans notre région des espèces fortement menacées, dépendantes des pratiques sylvicoles : le Damier du frêne, la Zygène des bois ou le Moiré sylvicole.

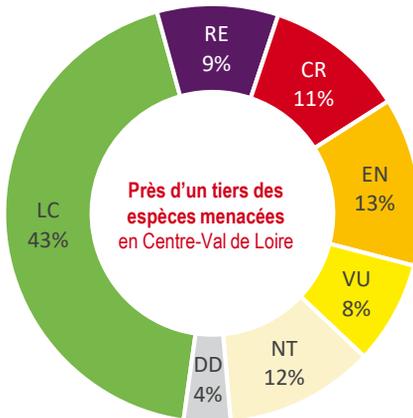


Figure 3
Répartition des Papillons de jour et Zygènes en Centre-Val de Loire en fonction des catégories UICN de la liste rouge régionale (hors espèces classées NA).

Figure 4
Classement des espèces de Papillons de jour et Zygènes du Centre-Val de Loire par catégorie UICN.

Catégorie UICN	Nombre d'espèces
RE Disparue au niveau régional	13
CR En danger critique	15
EN En danger	18
VU Vulnérable	11
NT Quasi menacée	16
LC Préoccupation mineure	60
DD Données insuffisantes	5
NA Non applicable	6
NE Non évaluée	3
Nombre total d'espèces observées en région	147

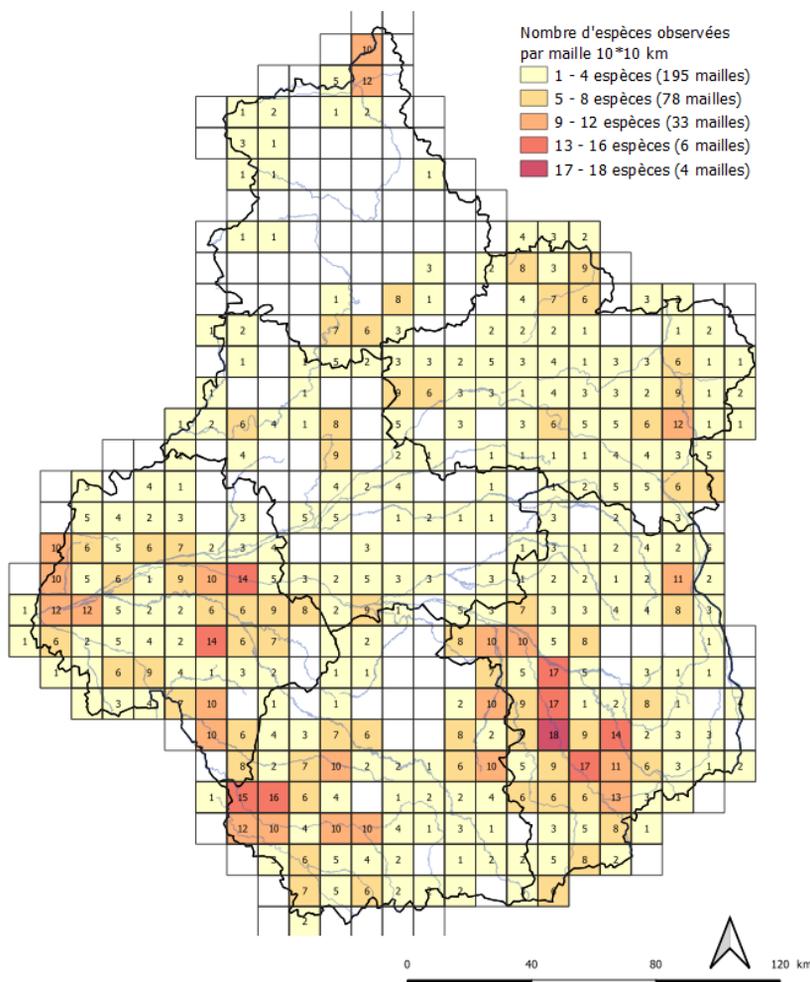


Répartition des espèces menacées

Entre 2010 et 2019, la grande majorité des mailles régionales (10x10 km) héberge au moins une espèce menacée de Papillons de jour sur les 44 menacées à l'échelle régionale (cf. Carte). Seules 10 mailles concentrent chacune plus de 30 % des espèces menacées (soit 13 taxons).

La Champagne berrichonne (Cher et Indre) constitue un haut lieu de concentration du cortège de papillons menacés, avec notamment les quatre mailles les plus riches de la région. D'autres régions naturelles centralisent de forts enjeux de conservation : le Sancerrois (Cher), la Brenne et le Pays blancois (Indre), le bassin de la Claise, la Champagne, le Chinonais et le Bassin de Savigné (Indre-et-Loire), la vallée du Cher (Loir-et-Cher), la Petite Beauce (Loir-et-Cher et Loiret), le Drouais et la Beauce (Eure-et-Loir), la vallée de l'Essonne et le Gâtinais (Loiret).

Ces régions naturelles, particulièrement riches, correspondent à des secteurs concentrant des pelouses et bois calcicoles d'exception ainsi que des réseaux de zones humides fonctionnelles. Ces mêmes régions font partie des zones prioritaires de protection dans le cadre de politiques publiques (stratégie aires protégées, réserve naturelle régionale, espace naturel sensible des départements...) et de stratégies privées (Conservatoires d'espaces naturels). Ce réseau d'espaces naturels, protégés et gérés, déjà existants doit être consolidé pour assurer la conservation des points chauds de la diversité des papillons.



Carte

Richesse spécifique par maille en espèces menacées inscrites dans la liste rouge des Papillons de jour et Zygènes du Centre-Val de Loire (période 2010-2019)

Mélitée du Mélampyre *Melitaea athalia*



Quelques exemples

Le Procris du Prunellier

Rhagades pruni

DD DONNEES INSUFFISANTES

Le Procris du Prunellier est une zygène turquoise inféodée principalement au Prunellier (*Prunus spinosa*) et aux aubépines (*Crataegus spp.*). Cette espèce est présente sur l'ensemble du territoire métropolitain à l'exception de la Corse et des Hauts de France.

L'espèce est aujourd'hui présente sur l'ensemble du territoire régional, essentiellement dans les départements du sud. Longtemps considérée comme disparue du Loiret¹, elle y a été observée en 2022 sur la commune des Choux puis en 2023 à Vienne-en-Val. Des mentions récentes existent également en Eure-et-Loir (secteur d'Ecluzelles) depuis 2021. Cette turquoise est liée aux fruticées et haies des pelouses calcicoles, landes et prairies. Espèce très discrète, elle se détecte principalement par les chenilles, la plupart du temps en faible nombre.

Les grandes difficultés de détection associées à une tendance d'évolution inconnue ont conduit à classer le Procris du Prunellier dans la catégorie « Données insuffisantes ».



Le Brun du pélargonium

Cacyreus marshalli

NA NON APPLICABLE

Le Brun du pélargonium est un papillon originaire du sud de l'Afrique, introduit involontairement en Europe via la vente de végétaux d'ornement (géraniums et pélargoniums). Cette espèce est incapable de résister aux froids de l'hiver et donc dépendant des pratiques de fleurissement des agglomérations¹, seules zones dans lesquelles il peut ainsi survivre.

Ce lycène est présent ici ou là sur le territoire régional.

De par son caractère exotique mais non envahissant, le Brun du pélargonium est classé dans la catégorie « non applicable ».



1. Archaux F., Chatard P., Faucheu F., et Lévêque A., 2015. Les Papillons du Loiret. Atlas des rhopalocères et Zygènes du Loiret (2000-2013). So.MOS et Alexanor édit., Orléans et Paris, 344p.



1. Archaux F., Chatard P., Faucheux F., et Lévêque A., 2015. Les Papillons du Loiret. Atlas des rhopalocères et Zygènes du Loiret (2000-2013). So.MOS et Alexanor édit., Orléans et Paris, 344p.

La Zygène des bois

Zygaena lonicerae

CR EN DANGER CRITIQUE

La Zygène des bois fréquente les massifs forestiers frais où elle pond sur ses plantes-hôtes : trèfles (*Trifolium spp.*), vesces (*Vicia spp.*) ou gesses (*Lathyrus spp.*). En France, cette zygène est surtout présente en altitude au-dessus de 800m.

Connue historiquement de tous les départements de la région (à l'exception de l'Indre-et-Loire)¹, cette espèce, en marge occidentale de sa distribution française, a considérablement régressé. Elle n'est plus mentionnée depuis 1938 dans l'Eure-et-Loir et 1984 dans le Cher¹. Aujourd'hui la Zygène des bois subsiste uniquement dans l'Indre, plus particulièrement sous la forme d'une seule population au sein d'un massif forestier de Brenne.

Son extrême rareté et sa régression continue ont conduit à classer ce taxon « en danger critique ».

L'Hespérie des sanguisorbes

Spialia sertorius

EN EN DANGER



L'Hespérie des sanguisorbes est une espèce liée aux milieux ouverts thermophiles plutôt calcaires (pelouses calcicoles et alluviales...) où se développe sa plante-hôte, la Petite pimprenelle (*Poterium sanguisorba*).

Présente sur l'ensemble du territoire régional, cette hespérie demeure rare à très rare avec des populations, en général, faiblement abondantes. Ses habitats préférentiels ont fortement régressé depuis une cinquantaine d'années. Sa répartition actuelle est très morcelée ; au regard de ses capacités de déplacement, l'Hespérie des sanguisorbes se maintient dans des populations isolées les unes des autres.

La rareté et les tendances d'évolution ont conduit à classer cette espèce « en danger ».

Quelques exemples

L'Hespérie du Carthame

Pyrgus carthami

RE DISPARUE AU NIVEAU REGIONAL

L'Hespérie du Carthame est une espèce liée aux milieux ouverts thermophiles des coteaux calcaires où se développent ses plantes-hôtes : les potentilles (*Potentilla spp.*).

En France, cette grande hespérie a presque disparu de la moitié nord, mais reste bien répandue et abondante dans les massifs montagnards. En région, l'espèce était connue de l'ensemble des départements au XIX^e siècle¹. Depuis lors, l'Hespérie du Carthame est en constante régression jusqu'à sa disparition.

Les dernières mentions datent des années 1980 pour les départements du Cher et de l'Indre-et-Loire¹, conduisant à son classement comme « disparue ».



1. Archaux F., Chatard P., Fauchoux F., et Lévêque A., 2015. Les Papillons du Loiret. Atlas des rhopalocères et Zygènes du Loiret (2000-2013). So.MOS et Alexanor édit., Orléans et Paris, 344p.

L'Argus frêle

Cupido minimus

EN EN DANGER

L'Argus frêle fréquente les pelouses calcicoles et marnicoles où se développe l'Anthyllide vulnéraire (*Anthyllis vulneraria*), sa plante-hôte.

Réparti largement en France sur l'ensemble du territoire métropolitain (hormis la Bretagne et l'ex-région Limousin), ce lycène est présent dans les six départements de notre région. Les populations de ce papillon sont néanmoins fragiles car isolées les unes des autres et souvent en faible effectif. Ses habitats de prédilection ont fortement régressé depuis une cinquantaine d'années en raison de leur destruction ou de leur abandon (enfrichement des pelouses).

La rareté et les tendances d'évolution ont conduit à classer l'Argus frêle « en danger ».



Le Gazé

Aporia crataegi

LC PREOCCUPATION MINEURE



Le Gazé est une espèce typique des prairies bocagères, des massifs forestiers et milieux thermophiles buissonnants où l'on rencontre ses principales plantes-hôtes : les aubépines (*Crataegus* sp.) et le Prunellier (*Prunus spinosa*).

Cette piéride, plutôt commune et parfois très abondante, est présente sur l'ensemble du territoire régional mais avec certaines disparités. A l'image de sa répartition française, le Gazé est nettement plus rare dans le nord de la région contrairement au Sud où les populations sont très abondantes dans la Marche, le Boischaud et la Brenne.

La large répartition du Gazé a conduit à un classement de l'espèce en « préoccupation mineure ».

L'Azuré de la Gentiane pneumonanthe

Phengaris alcon

EN EN DANGER



L'Azuré de la Gentiane pneumonanthe dépend des landes humides et des marais alcalins où se rencontrent ses deux hôtes : la Gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*) et la fourmi *Myrmica scabrinodis*.

Protégé en France, ce lycène était historiquement présent dans la quasi-totalité des départements métropolitains (hors Corse) avant de régresser fortement depuis le XIX^e siècle. La destruction de ses habitats de prédilection ou l'abandon des pratiques d'entretien sont les principales causes du déclin de cette espèce, régression toujours en cours. La région Centre-Val de Loire n'échappe pas à cette tendance ; connu historiquement des six départements, cet azuré a disparu des départements d'Eure-et-Loir, du Loir-et-Cher et du Loiret au XIX^e siècle et plus récemment du Cher en 2020. L'Azuré de la Gentiane pneumonanthe ne subsiste plus que dans l'Indre et l'Indre-et-Loire sur un faible nombre de stations avec des populations en fort déclin ces dernières années.

Sa rareté et son déclin continue ont conduit à classer ce taxon « en danger ».

Dans le cadre du PRA, l'association ANEPE Caudalis mène depuis 2023 une expérimentation de translocation en Touraine, avec des premiers résultats encourageants.

Quelques exemples

L'Azuré du Thym

Pseudophilotes baton

CR* EN DANGER CRITIQUE « DISPARUE ? »

L'Azuré du thym est lié aux pelouses calcicoles et landes sèches où se développent les thyms (*Thymus sp.*), ses plantes-hôte. Les chenilles de ce lycène sont myrmécophiles, vivant sous la protection des fourmis du genre *Lasius* ou *Myrmica*.

En France, ce papillon est bien répandu et abondant dans la moitié sud du pays et dans les massifs montagnards. Connue historiquement dans les six départements de la région, il n'a cependant jamais été mentionné au XX^e siècle dans le Loiret, l'Eure-et-Loir et le Loir-et-Cher¹. Les dernières observations de l'Azuré du thym sont mentionnées dans les départements du Cher (2004 sur les chaumes de la Périsse à Dun-sur-Auron) et de l'Indre (2009 à Oulches), avec de faibles effectifs. L'absence d'observation depuis lors est un signal inquiétant pour l'avenir.

L'Azuré du thym est ainsi classé comme espèce « en danger critique (disparue?) » sur la liste rouge.



1. Archaux F., Chatard P., Fauchoux F., et Lévêque A., 2015. Les Papillons du Loiret. Atlas des rhopalocères et Zygènes du Loiret (2000-2013). So.MOS et Alexanor édit., Orléans et Paris, 344p.

La Thécla de l'Orme

Satyrrium w-album

VU VULNERABLE

La Thécla de l'Orme affectionne les forêts alluviales ou de plateau ainsi que les prairies bocagères où se développent les ormes, plus particulièrement, l'Orme champêtre (*Ulmus minor*). Ce dernier est victime, depuis le début du XX^e siècle, de la graphiose qui pèse indirectement de manière négative sur les dynamiques de population de la Thécla de l'Orme.

Présent dans les six départements de la région, ce lycène reste rare, localisé et en faibles effectifs. Néanmoins, comme pour les autres thécles, cette espèce est difficile à détecter, sous estimant ainsi sa répartition régionale.

Dans ce contexte, la Thécla de l'Orme est classée « vulnérable » sur la liste rouge.



L'Azuré de la sanguisorbe

Phengaris teleius

CR

EN DANGER CRITIQUE



L'Azuré de la sanguisorbe est lié aux marais alcalins et prairies humides maigres où se rencontrent ses deux hôtes : la Sanguisorbe officinale (*Sanguisorba officinalis*) et la fourmi *Myrmica scabrinodis*.

Protégé en France, ce lycène se répartit en deux aires disjointes : une première, à l'est, depuis la Lorraine au nord jusqu'aux Alpes de Haute Provence, et une seconde, atlantique, comprenant un très faible nombre de stations fortement isolées. En région, l'Azuré de la sanguisorbe est localisé sur deux stations principales, dans l'Indre (marais de Jean-Varenne à Thizay) et l'Indre-et-Loire (vallée du Changeon) séparées de 140 km, en faibles effectifs. Les deux populations font l'objet d'une réglementation par arrêté de protection de biotope.

L'extrême rareté et les menaces pesant sur cette espèce ont conduit à le classer « en danger critique ».

L'Azuré des coronilles

Plebejus argyrognomon

NT

QUASI MENACE



L'Azuré des coronilles vit sur les milieux calcaires ouverts riches en Coronille bigarrée (*Coronilla varia*).

La région Centre-Val de Loire se situe en limite d'aire occidentale de sa répartition nationale. Sur notre territoire, l'essentiel des stations se situe dans le département du Cher où les effectifs peuvent être abondants. Ce lycène est également présent plus ponctuellement dans les autres départements, à l'exception de l'Eure-et-Loir, sous la forme de populations plus isolées et menacées.

La rareté de cette espèce est pondérée par une expansion de son aire de répartition dans le sud de la région ce qui a conduit le classement de l'Azuré des coronilles en catégorie « Quasi menacé ».

Quelques exemples

La Bacchante

Lopinga achine

LC PREOCCUPATION MINEURE

La Bacchante est liée aux forêts claires thermophiles plutôt calcicoles où se développent ses plantes hôtes : les brachypodes (*Brachypodium spp.*), la Laîche des montagnes (*Carex montana*), le Carex glauque (*Carex flacca*)....

L'espèce est protégée en France et les populations de la région Centre-Val de Loire sont l'un des derniers grands bastions de présence de l'espèce en plaine au niveau national. Dans les départements du Cher et de l'Indre, la Bacchante présente des stations contigües avec des effectifs parfois très importants. Ce nymphalidé semble être localement en expansion, avec la découverte régulière de nouvelles stations dans le sud de la région.

Ce contexte justifie son classement en « préoccupation mineure ». Néanmoins, la mobilisation accrue des forêts pour le bois de chauffage ces dernières années constitue une menace pesant sur l'avenir de ce papillon.



Le Moiré sylvicole

Erebia aethiops

EN EN DANGER

Le Moiré sylvicole se rencontre dans les forêts calcicoles et les clairières forestières où se développent certaines poacées constituant ses plantes-hôtes : le Brachypode rupestre (*Brachypodium spp.*), le Brome dressé (*Bromopsis erecta*), la Brize intermédiaire (*Briza media*)...

En France, ce nymphalidé est présent essentiellement dans les massifs montagneux où il peut être très abondant mais se raréfie en plaine. Localisées uniquement dans quelques forêts du département du Cher (Thoux, Contres, Bois du Palais...), les populations comprennent des effectifs qui peuvent fluctuer fortement d'une année à l'autre. Les dépérissements forestiers dus à l'augmentation des températures, ainsi que l'intensification des coupes forestières sont les principales menaces sur des populations déjà très fragilisées.

En conséquence, le Moiré sylvicole est classé « en danger ».



L'Hermite

Chazara briseis

CR EN DANGER CRITIQUE



L'Hermite est inféodé aux pelouses calcicoles écorchées où se développent des graminées thermophiles, fétuques (*Festuca spp.*) en particulier.

Ce papillon est l'espèce de papillon de jour dont l'aire de répartition s'est le plus contractée en France, de l'ordre de 70% depuis 1980. Présent historiquement dans l'ensemble des départements de la région, ce nymphalidé a considérablement régressé pour disparaître du Loiret en 1951 (Malesherbes), du Cher durant la seconde moitié du xx^e siècle (Dun-sur-Auron), de l'Indre en 1982 (Poulligny-Saint-Pierre) et de l'Indre-et-Loire en 1986 (Reignac-sur-Indre)¹. L'Hermite subsiste encore sur un unique site du sud de la Beauce (Eure-et-Loir), récemment classé pour partie par arrêté de protection d'habitats naturels. Ce déclin dramatique est dû à la forte régression des pelouses calcicoles et du pâturage ovin.

L'Hermite est ainsi classé « en danger critique ».

1. Archaux F., Chatard P., Fauchaux F., et Lévêque A., 2015. Les Papillons du Loiret. Atlas des rhopalocères et Zygènes du Loiret (2000-2013). So.MOS et Alexanor édit., Orléans et Paris, 344p.

Le Faune

Hipparchia statilinus

CR EN DANGER CRITIQUE



Le Faune est présent sur les milieux ouverts thermophiles (pelouses calcicoles, pelouses sableuses, landes sèches) où se rencontrent diverses graminées (brachypodes, fétuques, Brome érigé - *Bromopsis erecta*...).

Connu historiquement de tous les départements régionaux, ce papillon avait disparu du territoire régional avec les dernières mentions dans le Loiret en 1951 et l'Indre-et-Loire en 1984². Après plusieurs années de recherche, le Faune a été finalement retrouvé dans le sud de l'Indre-et-Loire en 2023³ (commune de Couziers). Ce déclin s'explique par l'abandon des pratiques d'entretien des milieux ouverts, leur fragmentation et leur destruction.

Dans ce contexte, le Faune est classé « en danger critique ».

2. Archaux F., Chatard P., Fauchaux F., et Lévêque A., 2015. Les Papillons du Loiret. Atlas des rhopalocères et Zygènes du Loiret (2000-2013). So.MOS et Alexanor édit., Orléans et Paris, 344p.

3. Donnée consultée le 14/06/2024 sur Obs'37 : <https://obs37.fr/>

Quelques exemples

Le Nacré de la sanguisorbe

Brenthis ino

EN EN DANGER

Le Nacré de la sanguisorbe fréquente les prairies humides, les prés maigres de fauche, les pelouses marnicoles, les marais alcalins et les mégaphorbiaies où poussent la Reine-des-prés (*Filipendula ulmaria*) et la Sanguisorbe officinale (*Sanguisorba officinalis*).

En Centre-Val de Loire, ce papillon est présent dans les six départements mais de manière très localisée au niveau des petits cours d'eau et têtes de bassin, en de faible effectifs. L'abandon des pratiques d'entretien extensifs, le drainage des prairies ou leur reconversion en peupleraies représentent les principales menaces pesant sur cette espèce. Dans le Perche du Loir-et-Cher, l'espèce est proche de l'extinction en raison de la disparition de plusieurs stations suite à des gestions inadaptées¹.

Le Nacré de la sanguisorbe est ainsi classé « en danger ».



1. Perche Nature (Rouillon T., Laurenceau F.), 2023. Recensement du Nacré de la Sanguisorbe en Nord Loir-et-Cher.

Le Damier du frêne

Euphydryas maturna

EN EN DANGER

Le Damier du frêne est un hôte des forêts fraîches où pousse le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) auquel il est inféodé.

En France, ce nymphalidé est une des espèces de papillon les plus menacées. Le Damier du frêne est en limite d'aire occidentale dans notre région atteignant le Loiret et le Cher. Des populations fragiles subsistent dans la Puisaye du Loiret où sa reproduction a été prouvée en 2020² et où il est toujours observé en 2024, contrairement au Cher où le papillon a quasiment disparu du massif de Meillant. Ce déclin est principalement dû à une sylviculture ne favorisant pas le frêne (en partie en raison de la chalarose qui touche ce dernier), ainsi qu'à la raréfaction des espaces fleuris herbacés dans les massifs³.

Dans ce contexte, le Damier du frêne est classé « en danger ».



2. Pédeau A., Willmes M. et Olivereau F., 2021. Le Damier du frêne, espèce rare, dans le Loiret. Insectes, Guyancourt (201)

3. Archaux F., Chatard P., Fauchoux F., et Lévêque A., 2015. Les Papillons du Loiret. Atlas des rhopalocères et Zygènes du Loiret (2000-2013). So.MOS et Alexanor édit., Orléans et Paris, 344p.

CATEGORIES

Liste par catégories de menace

	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Catégorie Liste rouge Centre-Val de Loire	Critère Liste rouge Centre-Val de Loire	Tendance actuelle	Catégorie Liste rouge France	
RE	Fadet de la Mélisque	<i>Coenonympha glycerion</i>	RE		-	LC	
	Mélibée	<i>Coenonympha hero</i>	RE		-	CR	
	Fadet des Laïches	<i>Coenonympha oedippus</i>	RE		-	NT	
	Fadet des tourbières	<i>Coenonympha tullia</i>	RE		-	EN	
	Chiffre	<i>Fabriciana niobe</i>	RE		-	NT	
	Cuivré mauvin	<i>Lycaena alciphron</i>	RE		-	LC	
	Mélitée des Digitales	<i>Melitaea aurelia</i>	RE		-	VU	
	Hespérie de la Bétoine	<i>Muschampia floccifera</i>	RE		-	LC	
	Azuré de l'Adragant	<i>Polyommatus escheri</i>	RE		-	LC	
	Hespérie du Faux-Buis	<i>Pyrgus alveus</i>	RE		-	LC	
	Hespérie du Carthame	<i>Pyrgus carthami</i>	RE		-	LC	
	Hespérie des Cirsés	<i>Pyrgus cirsii</i>	RE		-	NT	
	Hespérie de la Malope	<i>Pyrgus onopordi</i>	RE		-	LC	
	CR	Turquoise de l'Hélianthème	<i>Adscita geryon</i>	CR*	B2ab(ii)	?	NE
		Cuivré écarlate	<i>Lycaena hippothoe</i>	CR*	B2ab(ii)	?	LC
Azuré du Thym		<i>Pseudophilotes baton</i>	CR*	B2ab(ii)	?	LC	
Hermite		<i>Chazara briseis</i>	CR	B1ab(iii) B2ab(iii)	↘	VU	
Moiré franconien		<i>Erebia medusa</i>	CR	B2ab(ii)	?	LC	
Piéride des Biscutelles		<i>Euchloe crameri</i>	CR	A2c B2ab(ii)	↘	LC	
Agreste		<i>Hipparchia semele</i>	CR	B2ab(ii)	↘	LC	
Faune		<i>Hipparchia statilinus</i>	CR	B2ab(ii)	?	LC	
Azuré de la Sanguisorbe		<i>Phengaris teleius</i>	CR	B2ab(ii,iii)	↘	VU	
Azuré du Genêt		<i>Plebejus idas</i>	CR	B2ab(ii)	↘	LC	
Hespérie de l'Alchémille		<i>Pyrgus serratulae</i>	CR	B2ab(ii)	↘	LC	
Thécla de l'Amarel		<i>Satyrium acaciae</i>	CR	A2c B2ab(ii)	↘?	LC	
Thécla des Nerpruns		<i>Satyrium spini</i>	CR	A2c B2ab(ii)	↘?	LC	
Zygène des bois		<i>Zygaena lonicerae</i>	CR	B2ab(ii)	↘	NE	
Zygène de la Jarosse		<i>Zygaena osterodensis</i>	CR	B2ab(ii)	↘	NE	
EN	Mercuré	<i>Arethusana arethusa</i>	EN	B2ab(ii,iii)	↘	LC	
	Nacré de la Sanguisorbe	<i>Brenthis ino</i>	EN	B2ab(ii,iii)	↘	LC	
	Argus frêle	<i>Cupido minimus</i>	EN	B2ab(iii)	↘	LC	
	Moiré sylvicole	<i>Erebia aethiops</i>	EN	B2ab(ii)	↘	LC	
	Damier du Frêne	<i>Euphydryas maturna</i>	EN	A2c B2ab(ii,iii)	↘	EN	
	Virgule	<i>Hesperia comma</i>	EN	A2c B2ab(ii)	↘	LC	
	Sylvandre	<i>Hipparchia fagi</i>	EN	B2ab(ii)	↘	LC	
	Némusien, Ariane	<i>Lasiommata maera</i>	EN	B2ab(ii,iii)	↘	LC	
	Grand Sylvain	<i>Limenitis populi</i>	EN	A2c B2ab(ii,iii)	↘	NT	
	Mélitée noirâtre	<i>Melitaea diamina</i>	EN	B2ab(iii)	↘	LC	
	Azuré de la Gentiane pneumonanthe	<i>Phengaris alcon</i>	EN	B2ab(ii,iii)	↘	NT	

* potentiellement disparue.

	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Catégorie Liste rouge Centre-Val de Loire	Critère Liste rouge Centre-Val de Loire	Tendance actuelle	Catégorie Liste rouge France
EN	Azuré de l'Ajonc	<i>Plebejus argus</i>	EN	B2ab(ii,iii)	↘	LC
	Hespérie des Sanguisorbes	<i>Spialia sertorius</i>	EN	B2ab(ii,iii)	↘	LC
	Zygène du Sainfoin	<i>Zygaena carniolica</i>	EN	B2ab(ii)	↘	NE
	Zygène de la Petite coronille	<i>Zygaena fausta</i>	EN	B2ab(ii,iii)	↘	NE
	Zygène de la Faucille	<i>Zygaena loti</i>	EN	B2ab(ii,iii)	↘	NE
	Zygène diaphane	<i>Zygaena minos</i>	EN	B2ab(iii)	↘	NE
	Zygène du Mélilot	<i>Zygaena viciae</i>	EN	B2ab(ii)	↘	NE
VU	Fluoré	<i>Colias alfacariensis</i>	VU	A2c	↘	LC
	Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	VU	B2ab(ii,iii)	↘	LC
	Azuré des Cytises	<i>Glaucopsyche alexis</i>	VU	B2ab(iii)	↘	LC
	Turquoise des Globulaires	<i>Jordanita globulariae</i>	VU	EN (B2ab(ii,iii)) (-1)	↘	NE
	Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	VU	A2c	↘	LC
	Azuré du Serpolet	<i>Phengaris arion</i>	VU	A2c	↘	LC
	Thécla du Prunier	<i>Satyrrium pruni</i>	VU	EN (B2ab(ii,iii)) (-1)	↘	LC
	Thécla de l'Orme	<i>Satyrrium w-album</i>	VU	EN (B2ab(ii,iii)) (-1)	↘	LC
	Zygène de la Coronille	<i>Zygaena ephialtes</i>	VU	EN (B2ab(ii,iii)) (-1)	↘	NE
	Zygène du Panicaud	<i>Zygaena sarpedon</i>	VU	EN (B2ab(ii,iii)) (-1)	↘	NE
	Zygène de l'Hippocrévide	<i>Zygaena transalpina</i>	VU	B2ab(ii,iii)	↘	NE
NT	Grand mars changeant	<i>Apatura iris</i>	NT	pr. B2ab(iii)	↘	LC
	Grand collier argenté	<i>Boloria euphrosyne</i>	NT	pr. B2a	↘	LC
	Petit Collier argenté	<i>Boloria selene</i>	NT	pr. B2a	↘	NT
	Hespérie du Brome	<i>Carterocephalus palaemon</i>	NT	pr. B2a	→	LC
	Moyen Nacré	<i>Fabriciana adippe</i>	NT	pr. B2a	↘	LC
	Lucine	<i>Hamearis lucina</i>	NT	pr. B2a	→	LC
	Miroir	<i>Heteropterus morpheus</i>	NT	pr. B2a	→	LC
	Argus bleu-nacré	<i>Lysandra coridon</i>	NT	pr. B2a	↘	LC
	Mélitée orangée	<i>Melitaea didyma</i>	NT	pr. B2a	→	LC
	Mélitée de la Lancéole	<i>Melitaea parthenoides</i>	NT	pr. B2a	↘	LC
	Mélitée des Centaurées	<i>Melitaea phoebe</i>	NT	pr. B2ab(iii)	→	LC
	Grand Nègre des bois	<i>Minois dryas</i>	NT	pr. B2a	→	LC
	Morio	<i>Nymphalis antiopa</i>	NT	pr. B2ab(ii)	→	LC
	Azuré des Coronilles	<i>Plebejus argyrognomon</i>	NT	pr. B2a	→	LC
	Hespérie des Potentilles	<i>Pyrgus armoricanus</i>	NT	pr. B2a	→	LC
	Grand Nacré	<i>Speyeria aglaja</i>	NT	pr. B2a	→	LC
LC	Turquoise de la Sarcille	<i>Adscita statices</i>	LC		→	NE
	Paon-du-jour	<i>Aglais io</i>	LC		↗	LC
	Petite Tortue	<i>Aglais urticae</i>	LC		↗	LC
	Zygène des Epines	<i>Aglaope infausta</i>	LC		↗	NE
	Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>	LC		↗	LC
	Petit Mars changeant	<i>Apatura ilia</i>	LC		→	LC
	Tristan	<i>Aphantopus hyperantus</i>	LC		→	LC
	Gazé	<i>Aporia crataegi</i>	LC		→	LC
	Carte géographique	<i>Araschnia levana</i>	LC		→	LC

LC

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Catégorie Liste rouge Centre-Val de Loire	Critère Liste rouge Centre-Val de Loire	Tendance actuelle	Catégorie Liste rouge France
Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i>	LC		↗	LC
Collier-de-corail	<i>Arícia agestis</i>	LC		↗	LC
Petite Violette	<i>Boloria dia</i>	LC		→	LC
Nacré de la Ronce	<i>Brenthis daphne</i>	LC		↗	LC
Silène	<i>Brintesia circe</i>	LC		↗	LC
Thécla de la Ronce	<i>Callophrys rubi</i>	LC		→	LC
Hespérie de l'Alcée	<i>Carcharodus alceae</i>	LC		→	LC
Azuré des Nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>	LC		↗	LC
Céphale	<i>Coenonympha arcania</i>	LC		→	LC
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	LC		↗	LC
Souci	<i>Colias crocea</i>	LC		↗	LC
Azuré de la Faucille	<i>Cupido alcetas</i>	LC		↗	LC
Azuré du Trèfle	<i>Cupido argiades</i>	LC		↗	LC
Azuré des Anthyllides	<i>Cyaniris semiargus</i>	LC		→	LC
Point de Hongrie	<i>Erynnis tages</i>	LC		→	LC
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	LC		↗	LC
Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>	LC		↗	LC
Petit Nacré	<i>Issoria lathonia</i>	LC		↗	LC
Mégère, Satyre	<i>Lasiommata megera</i>	LC		↗	LC
Piérade du Lotier	<i>Leptidea sinapis</i>	LC		↗	LC
Petit Sylvain	<i>Limenitis camilla</i>	LC		↗	LC
Sylvain azuré	<i>Limenitis reducta</i>	LC		↗	LC
Bacchante	<i>Lopinga achine</i>	LC		→	NT
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	LC		↗	LC
Cuivré fuligineux	<i>Lycaena tityrus</i>	LC		↗	LC
Azuré bleu-céleste	<i>Lysandra bellargus</i>	LC		→	LC
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	LC		↗	LC
Demi-Deuil	<i>Melanargia galathea</i>	LC		↗	LC
Mélitée du Mélampyre	<i>Melitaea athalia</i>	LC		↗	LC
Mélitée du Plantain	<i>Melitaea cinxia</i>	LC		→	LC
Grande Tortue	<i>Nymphalis polychloros</i>	LC		→	LC
Sylvaine	<i>Ochlodes sylvanus</i>	LC		↗	LC
Machaon	<i>Papilio machaon</i>	LC		↗	LC
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	LC		↗	LC
Piérade du Chou	<i>Pieris brassicae</i>	LC		↗	LC
Piérade du Navet	<i>Pieris napi</i>	LC		↗	LC
Piérade de la Rave	<i>Pieris rapae</i>	LC		↗	LC
Robert-le-diable	<i>Polygonia c-album</i>	LC		↗	LC
Azuré de la Bugrane	<i>Polyommatus icarus</i>	LC		→	LC
Hespérie de la Reine-des-prés	<i>Pyrgus malvae</i>	LC		→	LC
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>	LC		↗	LC
Thécla du Chêne	<i>Quercusia quercus</i>	LC		→?	LC
Thécla de l'Yeuse	<i>Satyrium ilicis</i>	LC		→?	LC

	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Catégorie Liste rouge Centre-Val de Loire	Critère Liste rouge Centre-Val de Loire	Tendance actuelle	Catégorie Liste rouge France
LC	Thécia du Bouleau	<i>Thecla betulae</i>	LC		↗?	LC
	Hespérie du Chiendent	<i>Thymelicus acteon</i>	LC		↗	LC
	Hespérie du Dactyle	<i>Thymelicus lineola</i>	LC		↗	LC
	Hespérie de la Houque	<i>Thymelicus sylvestris</i>	LC		↗	LC
	Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	LC		↗	LC
	Belle-Dame	<i>Vanessa cardui</i>	LC		→	LC
	Zygène de la Filipendule	<i>Zygaena filipendulae</i>	LC		→	NE
	Zygène des prés	<i>Zygaena trifolii</i>	LC		→	NE
	DD	Soufré	<i>Colias hyale</i>	DD		
Piéride de l'Ibérie		<i>Pieris manii</i>	DD			LC
Azuré de L'Esparcette		<i>Polyommatus thersites</i>	DD			LC
Marbré-de-vert		<i>Pontia daplidice</i>	DD			LC
Procris du Prunellier		<i>Rhagades pruni</i>	DD			
NA	Cardinal	<i>Argynnis pandora</i>	NA			LC
	Brun du pélargonium	<i>Cacyreus marshalli</i>	NA			NA
	Citron de Provence	<i>Gonepteryx cleopatra</i>	NA			LC
	Chevron blanc	<i>Hipparchia fidia</i>	NA			LC
	Azuré porte-queue	<i>Lampides boeticus</i>	NA			LC
	Azuré de la Luzerne	<i>Leptotes pirithous</i>	NA			LC
NE	Turquoise des Cistes	<i>Adscita manii</i>	NE			LC
	Thécia du Kermès	<i>Satyrium esculi</i>	NE			LC
	Zygène pourpre	<i>Zygaena purpuralis</i>	NE			

Grille de synthèse des critères de l'UICN pour évaluer l'appartenance d'un taxon à l'une des catégories du groupe « menacé » de la Liste rouge (En danger critique, En danger et Vulnérable)

Résumé des critères A à E	En danger critique (CR)	En danger (EN)	Vulnérable (VU)		
A. Réduction de la taille de la population mesurée sur la plus longue des deux durées : 10 ans ou 3 générations					
A1	≥ 90 %	≥ 70 %	≥ 50 %		
A2, A3 et A4	≥ 80 %	≥ 50 %	≥ 30 %		
<p>A1 Réduction de la taille de la population constatée, estimée, déduite ou supposée, dans le passé, lorsque les causes de la réduction sont clairement réversibles ET comprises ET ont cessé.</p> <p>A2 Réduction de la population constatée, estimée, déduite ou supposée, dans le passé, lorsque les causes de la réduction n'ont peut-être pas cessé OU ne sont peut-être pas comprises OU ne sont peut-être pas réversibles.</p> <p>A3 Réduction de la population prévue, déduite ou supposée dans le futur (sur un maximum de 100 ans).</p> <p>A4 Réduction de la population constatée, estimée, déduite, prévue ou supposée (sur un maximum de 100 ans), sur une période de temps devant inclure à la fois le passé et l'avenir, lorsque les causes de la réduction n'ont peut-être pas cessé OU ne sont peut-être pas comprises OU ne sont peut-être pas réversibles.</p>	<i>en se basant sur l'un des éléments suivants :</i>	<p>(a) l'observation directe (<i>sauf A3</i>)</p> <p>(b) un indice d'abondance adapté au taxon</p> <p>(c) la réduction de la zone d'occupation (AOO), de la zone d'occurrence (EOO) et/ou de la qualité de l'habitat</p> <p>(d) les niveaux d'exploitation réels ou potentiels</p> <p>(e) les effets de taxons introduits, de l'hybridation, d'agents pathogènes, de substances polluantes, d'espèces concurrentes ou parasites</p>			
B. Répartition géographique					
B1 Zone d'occurrence (EOO)			< 100 km ²	< 5 000 km ²	< 20 000 km ²
B2 Zone d'occupation (AOO)			< 10 km ²	< 500 km ²	< 2 000 km ²
<i>ET remplir au moins deux des trois conditions a, b ou c suivantes :</i>					
(a) Sévèrement fragmentée OU nb de localités :	= 1	≤ 5	≤ 10		
(b) Déclin continu constaté, estimé, déduit ou prévu de l'un des éléments suivants : (I) zone d'occurrence, (II) zone d'occupation, (III) superficie, étendue et/ou qualité de l'habitat, (IV) nb de localités ou de sous-populations, (V) nb d'individus matures.					
(c) Fluctuations extrêmes de l'un des éléments suivants : (I) zone d'occurrence, (II) zone d'occupation, (III) nb de localités ou de sous-populations, (IV) nb d'individus matures.					
C. Petite population et déclin					
Nombre d'individus matures	< 250	< 2 500	< 10 000		
<i>ET remplir au moins un des sous-critères C1 ou C2 suivants :</i>					
C1 Un déclin continu constaté, estimé ou prévu d'au moins : <i>(sur la plus longue des deux durées et sur un max. de 100 ans dans l'avenir)</i>	25 % en 3 ans ou 1 génération	20 % en 5 ans ou 2 générations	10 % en 10 ans ou 3 générations		
C2 Un déclin continu constaté, estimé, prévu ou déduit <i>ET au moins une des trois conditions suivantes :</i>					
(a) (I) Nb d'individus matures dans chaque sous-population :	≤ 50	≤ 250	≤ 1 000		
(II) % d'individus matures dans une sous-population égal à :	90 - 100 %	95 - 100 %	100 %		
(b) Fluctuations extrêmes du nb d'individus matures					
D. Population très petite ou restreinte					
D Nombre d'individus matures	< 50	< 250	D1 < 1 000		
D2 Pour la catégorie VU uniquement : Zone d'occupation restreinte ou nombre de localités limité et susceptibles d'être affectées à l'avenir par une menace vraisemblable pouvant très vite conduire le taxon vers EX ou CR.	-	-	D2 En règle générale : AOO < 20 km ² ou nb de localités ≤ 5		
E. Analyse quantitative sur la plus longue des deux durées et sur 100 ans maximum					
Indiquant que la probabilité d'extinction dans la nature est :	≥ 50 % sur 10 ans ou 3 générations	≥ 20 % sur 20 ans ou 5 générations	≥ 10 % sur 100 ans		

Source : UICN France, 2018. *Guide pratique pour la réalisation de listes rouges régionales des espèces menacées – Méthodologie UICN & démarche d'élaboration.* Paris, France, 60 p.

LISTE ROUGE

Liste rouge des Papillons de jour et Zygènes du Centre-Val de Loire

La liste rouge UICN permet de mesurer le risque de disparition d'une espèce sur un territoire donné. Sa réalisation constitue un préalable indispensable pour orienter les politiques de préservation de la biodiversité et identifier les enjeux à une échelle géographique donnée.

C'est la première fois que ce groupe d'espèces se voit doter d'une liste rouge régionale labellisée par le comité français de l'UICN et validée le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel. Parmi les 147 espèces de Papillons de jour et Zygènes observées en Centre-Val de Loire, 44 sont actuellement menacées de disparition, soit près d'une espèce sur trois. Pelouses calcicoles, zones humides et forêts sont les refuges, si fragiles, de cette biodiversité. Nous espérons que les résultats de cette nouvelle liste rouge aideront à la meilleure prise en compte des papillons de notre région et de leurs habitats dans les politiques publiques ou privées.

Coordination : Serge Gressette (Cen Centre-Val de Loire), Daphné Marques (FNE Centre-Val de Loire), Mathieu Willmes (DREAL Centre-Val de Loire).

Comité d'évaluation : Franck Fauchoux, Serge Gressette (Cen Centre – Val de Loire), Anne-Marie Lamy (Nature 18), Jacques Lamy (Nature 18), Florian Laurenceau (Perche Nature), Antoine Lévêque (CSRPN), Laurent Palussière (SEPANT), Jean-Louis Pratz (Cercopie), Daphné Marques (FNE Centre-Val de Loire), Mathieu Willmes (DREAL), Amélie Trillard (SEPANT), Eva Sempé (Sologne Nature Environnement), Renaud Baeta (ANEPE Caudalis), Sébastien Brunet (Nature 18), Gabriel Michelin (Beauval Nature), Denis Vandromme (Indre Nature), Amélie Roux (Eure-et-Loir Nature).

Accompagnement technique et validation : Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature ; Conseil scientifique régional du patrimoine naturel du Centre-Val de Loire.

Rédaction du document : Serge Gressette (Cen Centre-Val de Loire), Daphné Marques (FNE Centre-Val de Loire) et Mathieu Willmes (DREAL Centre-Val de Loire).

Relecture : Maxime Baudin et Francis Olivereau (DREAL Centre-Val de Loire), Michel Prévost et Isabelle Richardeau (Cen Centre-Val de Loire), Valérie Verzeaux (FNE Centre-Val de Loire).

Parution : Décembre 2024.

Citation recommandée : Gressette S., Marques D., Willmes M., 2024. Liste rouge des Papillons de jour et Zygènes du Centre-Val de Loire. Cen Centre-Val de Loire, FNE Centre-Val de Loire, DREAL Centre-Val de Loire, 28 p.

Crédit photos : S. Gressette, M. Houessè et E. Speh (Cen Centre-Val de Loire), M. Baudin, N. Mokuenko, E. Sansault (ANEPE Caudalis), M. Willmes (DREAL Centre-Val de Loire), C. Forbeau, O. Riquet (PNR LAT).

*La maquette de ce document s'inspire de la Liste rouge des populations d'oiseaux nicheurs des Pays de la Loire (2014).
Coordination régionale LPO Pays de la Loire. Conception graphique Les pieds sur terre.*

Document réalisé avec
le soutien financier de :



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**